

Recueil des actes administratifs

■ n° 465

12 janvier 2024

Pages 11413 à 11460

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2024-001 du 12 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	11418
Arrêté n° 2024-002 du 9 janvier 2024 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentantes et représentants des personnels et des doctorantes et doctorants à la Commission recherche du conseil académique de La Rochelle Université.....	11418
Arrêté n° 2024-003 du 9 janvier 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'École doctorale de La Rochelle université.....	11430
Arrêté n° 2023-393 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire et Géographie.....	11440
Arrêté n° 2023-530 du 10 janvier 2024 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion.....	11440
Arrêté n° 2023-532 du 10 janvier 2024 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion	11441
Arrêté n° 2023-583 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement.....	11441
Arrêté n° 2023-584 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire.....	11442
Arrêté n° 2023-585 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais.....	11442
Arrêté n° 2023-586 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois.....	11443
Arrêté n° 2023-587 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen.....	11443
Arrêté n° 2023-588 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien.....	11444
Arrêté n° 2023-589 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres.....	11444

Arrêté n° 2023-590 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA.....	11445
Arrêté n° 2023-591 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA.....	11445
Arrêté n° 2023-592 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire-Géographie.....	11446
Arrêté n° 2023-593 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement.....	11446
Arrêté n° 2023-594 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire.....	11447
Arrêté n° 2023-595 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais.....	11447
Arrêté n° 2023-596 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois.....	11448
Arrêté n° 2023-597 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien.....	11448
Arrêté n° 2023-598 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres.....	11449
Arrêté n° 2023-599 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen.....	11449
Arrêté n° 2023-600 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms.....	11450
Arrêté n° 2023-684 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique.....	11450
Arrêté n° 2023-698 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil.....	11451

Arrêté n° 2023-699 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique.....	11452
Arrêté n° 2023-700 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques.....	11452
Arrêté n° 2023-701 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie.....	11453
Arrêté n° 2023-702 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre.....	11453
Arrêté n° 2023-703 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie.....	11454
Arrêté n° 2023-704 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé.....	11454
Arrêté n° 2023-705 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil.....	11455
Arrêté n° 2023-706 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique.....	11456
Arrêté n° 2023-707 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques.....	11456
Arrêté n° 2023-708 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie.....	11457
Arrêté n° 2023-709 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre.....	11457
Arrêté n° 2023-710 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie.....	11458
Arrêté n° 2023-711 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé.....	11458
Arrêté n° 2023-712 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, spécialité aquaculture et relation avec l'environnement littoral.....	11459

Arrêté n° 2023-713 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications Web, spécialité Développeur full stack et Web designer intégrateur..... 11459

Arrêté n° 2023-714 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Optique professionnelle..... 11460

Arrêtés

Arrêté n° 2024-001 du 12 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
GOBIN	MARIE- CHRISTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	PolICEMIES	-
JARAK	DIEGO	VICE-PRÉSIDENT	CULTURE, SCIENCE ET SOCIÉTÉ	CRB12	PolICEMIES	-
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	PolICEMIES	-

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-002 du 9 janvier 2024 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentantes et représentants des personnels et des doctorantes et doctorants à la Commission recherche du conseil académique de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de l'université,
Vu l'arrêté n° 2020-629 du 17 décembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin du 15 décembre 2020),

Considérant la vacance d'un siège parmi les représentantes et représentants des autres docteurs non habilités à diriger des recherches du secteur I,
 Considérant la vacance de deux sièges parmi les représentantes et représentants des doctorantes et doctorants du secteur B : SHS et sciences juridiques,

ARRÊTE

Article 1 : Date des élections

Le présent arrêté a pour objet d'organiser les élections partielles d'une représentante ou d'un représentant des docteurs et doctores non habilités à diriger des recherches du secteur I et des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants du secteur B : SHS et sciences juridiques. Les électeurs sont convoqués le **mardi 13 février 2024** pour procéder à ces élections. **Le scrutin sera ouvert à 9 h et clos à 17 h** sans interruption.

Les sièges sont à pourvoir pour la durée restante des mandats en cours pour ces deux instances, soit jusqu'en décembre 2024.

Article 2 : Textes de référence

Le présent arrêté a pour objet de fixer les règles relatives aux présentes élections qui ne sont pas prévues par le règlement électoral de l'université : dates et organisation matérielle.

Le règlement électoral est consultable sur le site Internet de La Rochelle Université, à l'adresse suivante : <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/informations-statutaires-et-reglementaires/statuts-et-reglements-interieurs>

Article 3 : Répartition des sièges à pourvoir et secteurs électoraux

Conformément au code de l'éducation et aux statuts de La Rochelle Université, les sièges sont répartis comme suit :

CONSEIL ACADÉMIQUE			
COMMISSION RECHERCHE			
n°	Collège	Secteur	Sièges
21	Docteurs, doctores non habilités à diriger des recherches (collège C)	I	1
n°	Collège	Secteur	Sièges
28	Doctorantes, doctorants (collège G)	B	2

Les catégories de personnels sont réparties dans les collèges électoraux dans les conditions indiquées à l'article 24 du règlement électoral de l'université.

Les grands secteurs de formation sont définis à l'annexe 2 des statuts de l'université.

Article 4 : Affichage des listes électorales

La publicité des listes électorales est assurée **au plus tard le 23 janvier 2024**, soit vingt jours au moins avant la date du scrutin par voie d'affichage et par voie de publication sur l'environnement numérique de travail ENT à l'endroit suivant : ENT / Rubrique Gouvernance / Elections / 2024 / 2024-02-13 Elections pour le renouvellement partiel des représentantes et représentants des personnels à la commission recherche du CAC de La Rochelle Université. Leur affichage a lieu au siège de l'établissement et dans les composantes de l'université concernées par l'élection.

Article 5 : Inscription sur les listes électorales

Certaines catégories de personnels ne sont pas inscrites d'office sur les listes électorales et doivent demander leur inscription sur ces dernières pour pouvoir voter. Ces catégories, ainsi que les modalités de la demande d'inscription, sont précisées à l'article 26 du règlement électoral de l'université.

Les personnels dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part doivent avoir fait cette demande au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, **soit jusqu'au 5 février** (délai de rigueur).

Les demandes s'effectuent en remplissant le formulaire reporté en annexe 4. Elles doivent être accompagnées d'un justificatif professionnel permettant d'apprécier la qualité d'électeur.

Ces demandes doivent être adressées à :

La Rochelle Université - Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 La Rochelle
dajs@univ-lr.fr

Les personnels enseignants-chercheurs qui bénéficient d'une décharge de service d'enseignement ou d'une décharge d'activités de service ou d'un congé pour recherches ou conversions thématiques sont électeurs dans l'établissement s'ils y sont affectés, accueillis en détachement ou en mise à disposition.

Ne votent pas, et par conséquent ne peuvent pas être inscrits sur les listes électorales, les personnels titulaires placés en disponibilité, détachement extérieur, mis à disposition totalement dans d'autres structures, congé de longue durée, congé parental, position d'accomplissement du service national.

Article 6 : Rectification des listes électorales

Les demandes de rectification des listes électorales s'effectuent dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement électoral de l'université, en remplissant le formulaire reporté en annexe 5. Avant le scrutin, elles sont adressées à :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

Le jour du scrutin, les demandes de rectification sont formulées directement auprès de la présidente ou du président du bureau de vote.

Article 7 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Les déclarations individuelles de candidatures (selon le modèle en annexe 3) et le cas échéant les professions de foi doivent être déposées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral, au plus tard le **jeudi 1^{er} février 2024**.

Elles sont adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le 1^{er} février, délai de rigueur) ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les candidatures et professions de foi peuvent également être adressées par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

L'envoi de candidatures et de professions de foi par d'autres moyens, notamment fax ou courrier interne, n'est pas autorisé.

De plus, afin de permettre leur diffusion, les professions de foi doivent être transmises sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, **au plus tard le 1^{er} février 2024**, à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées à compter du 5 février 2024 à la présidence et dans les composantes de l'université concernées par l'élection, et diffusées sur les espaces numériques de travail de l'université.

Article 8 : Campagne électorale

La campagne électorale débute le jour de publication du présent arrêté et se termine le jour du scrutin.

Pendant la campagne, les candidates et candidats sont autorisés à demander que soient diffusés trois messages électroniques au plus, qui seront communiqués aux personnels de l'université concernés par l'élection, par l'intermédiaire des listes de diffusion institutionnelle dédiées. Les demandes sont adressées à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Chaque message doit être limité à une taille maximale d'1 Mo pièces jointes comprises.

Les messages font l'objet d'une modération. Aucun message ne doit contenir des propos injurieux, diffamatoires ou pouvant nuire à la sincérité du scrutin. Les messages sont diffusés dans un délai maximum de deux jours ouvrés suivant la demande. Les demandes peuvent être adressées jusqu'au 9 février 2024.

Ces messages seront archivés sur le SID dans la rubrique « Élections 2024 » dédiée.

Des salles de réunions et/ou du matériel (tables, chaises) peuvent être mis à la disposition des candidates et candidats dont la candidature est jugée recevable sous réserve d'une demande écrite auprès du directeur ou de la directrice de composante ou de service et dans le respect des règles sanitaires prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Article 9 : Bureaux de vote

Un arrêté ultérieur précise les lieux, conditions d'accès et la composition des bureaux de vote et toutes autres conditions matérielles de vote.

Article 10 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l'article 15 du règlement électoral de l'université.

La personne mandataire doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration, appelée mandante.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement (annexes 6 et 7) qui peut être téléchargé depuis l'espace numérique de travail dans la rubrique « Élections 2024 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre auprès de la Direction des affaires juridiques et statutaires, soit adressé par voie électronique à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d'une procuration établie par voie dématérialisée :

- > les procurations doivent être transmises à l'adresse dajs@univ-lr.fr uniquement en utilisant la messagerie fournie par l'université : adresse en @univ-lr.fr pour les personnels ;
- > les procurations doivent être accompagnées d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit jusqu'au 12 février 2024.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 11 : Dépouillement

Il sera procédé au dépouillement le 13 février 2024 à l'issue du scrutin dans chaque bureau de vote.

Article 12 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par le président de l'université le 16 février 2024. Ils seront affichés dans toutes les composantes de l'université concernées par l'élection et publiés sur l'espace numérique de travail de l'université. Aucun résultat ne peut être diffusé avant cette proclamation officielle.

Article 13 : Modalités de recours

Les modalités de recours contre les opérations électorales sont précisées aux articles 22 et 23 du règlement électoral de l'université.

Article 14 : Publicité

Le directeur général des services et les directeurs de composante concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Il appartient aux directeurs des composantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'information la plus large des électeurs et électrices, notamment en assurant l'affichage du présent arrêté dans les locaux de leur composante.

Fait à La Rochelle, le 9 janvier 2024.

Le Président
Jean-Marc Ogier

Annexes

Annexe 1 : Calendrier des opérations électorales

Annexe 2 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CR

Annexe 3 : Dépôt de liste CR – Collège G – secteur B

Annexe 4 : Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales

Annexe 5 : Formulaire de demande de rectification des listes électorales

Annexe 6 : Formulaire de procuration – Élections CR – Collège C – Secteur I

Annexe 7 : Formulaire de procuration – Élections CR – Collège G – Secteur B

Annexe 1 – Calendrier des opérations électorales

Publication de l'arrêté portant organisation des élections	Vendredi 12 janvier 2024
Début de la campagne électorale	Le lendemain de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 23 janvier 2024
Demandes d'inscription sur les listes électorales	Jusqu'au mercredi 7 février 2024
Demandes de rectification sur les listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	Jeudi 1 ^{er} février 2024
Réunion du comité électoral consultatif : recevabilité des candidatures (si nécessaire)	Vendredi 2 février 2024
Affichage des candidatures et professions de foi	À partir du lundi 5 février 2024
Date limite de demande de diffusion des messages électroniques	Vendredi 9 février 2024
Élections	Mardi 13 février 2024
Dépouillement	Mardi 13 février 2024
Proclamation des résultats	Vendredi 16 février 2024
Délais de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)	Dans les 5 jours suivants la proclamation des résultats
Délais de recours du tribunal administratif	Dans les 6 jours suivants la date de notification de la décision de la CCOE

Annexe 2 - Formulaire de déclaration individuelle de candidature CR

Déclaration individuelle de candidature représentant-es des personnels LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – ÉLECTIONS CR/ Scrutin du 13 février 2024

*Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste.
Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.*

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail : Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Secteur :

- **Joindre une copie de la carte professionnelle ou à défaut d'une pièce d'identité**

Déclare être candidat-e à l'instance (rayer les mentions inutiles / remplir une déclaration par instance) :

➤ **CR – Collège C – secteur I**

➤ **CR – Collège G – secteur B**

Sur la liste intitulée :

.....
.....

Déposée par le délégué/correspondant de liste :

Madame – Monsieur

Je me présente en position (compléter et/ou rayer la mention inutile) :

- **rang de classement dans la liste : n°**
- **de candidat unique de la liste**

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

.....
.....

Si je ne suis pas élu-e le 13 février 2024, je peux cependant être amené-e à remplacer un élu de cette liste, démissionnaire, ayant perdu la qualité au titre de laquelle il avait été élu, ou ayant quitté l'établissement.

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à, **le**

Signature en original (de couleur bleue de préférence) :

Par la signature de ce présent document, l'intéressé-e s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

Annexe 3 - Dépôt de liste CR – Collège G – secteur B

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 13 février 2024
LISTE DE CANDIDATURES CR COLLÈGE G Secteur B**

Nombre de sièges à pourvoir : **2**

Nom de la liste :

.....

.....

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

.....

Délégué/correspondant de la liste déposée,

Qualité/Fonction/Autre :

Mail :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures de.....noms présentés dans l’ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d’un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l’ensemble des déclarations individuelles en original des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes : pour l’élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d’administration, la liste doit comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, assurer la représentation des 2 grands secteurs de formation enseignés dans l’université et être composées alternativement d’un candidat de chaque sexe (D. 719-22 du code de l’éducation).

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante	Discipline	Secteur
1°						
2°						

Les déposants de liste seront réputés s’être assurés que le titre donné à leur liste n’a pas fait l’objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu’ils ont le droit de l’utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l’encontre de l’université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre lesdits déposants.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

.....

.....

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l’élection de la CR de LRUniv, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l’ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d’ouverture des élections. Il reconnaît s’être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Date et heure de réception :

(signature en original de couleur bleue de préférence du délégué de liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Nom et signature de l’agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d’un assesseur et d’un assesseur suppléant : **oui non**

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 4 - Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 13 février 2024
ÉLECTIONS CR**

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES PERSONNELS ÉLECTEURS DONT L'INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE À UNE
DEMANDE**

À adresser à :

**Université de La Rochelle – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr**

JUSQU'AU 7 février 2024 INCLUS

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail :Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :
Composante ou unité de rattachement :
Discipline :
Secteur :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit·e sur les listes électorales de La Rochelle Université (rayer la mention inutile) :

- CR – Collège C – secteur I
- CR – Collège G – secteur B

Au motif suivant, par référence à l'article 26 du Règlement électoral de La Rochelle Université :

.....
.....
.....

Fait à : Le

Signature :

Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel.

Annexe 5 - Formulaire de demande de rectification des listes électorales

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 13 février 2024
ÉLECTIONS CR**

**DEMANDE DE RECTIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES PERSONNELS ÉLECTEURS DONT L'INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A UNE
DEMANDE**

À adresser à :
Université de La Rochelle – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

JUSQU'AU 13 février 2024 INCLUS

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail :Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Secteur :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit-e sur les listes électorales de La Rochelle Université (rayer la mention inutile) :

> CR – Collège C – secteur I

> CR – Collège G – secteur B

Au motif suivant, par référence à l'article 26 du Règlement électoral de La Rochelle Université :

.....

Le :

Signature :

Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel.

Annexe 6 - Formulaire de procuration – Élections CR

Procuration n° CR_____P_____

Élection des représentant-e-s des docteurs, doctresses non habilités à diriger des recherches à la CR, Collège C, Secteur I, de La Rochelle Université

Scrutin du 13 février 2024

PROCURATION

par application de l’article 15 du Règlement électoral

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d’usage :

Nom de famille :

Prénom :

Grade/Corps/Statut :

Affecté(e) à : _

Inscrit(e) sur la liste électorale du collège des

déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale (dans le même collège)** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d’usage : Nom d’usage :
.....

Nom de famille :

Prénom :

Grade/Corps/Statut :

Affecté(e) à : _

Inscrit(e) sur la liste électorale du collège des

afin de voter en mes nom, lieu et place le 13 février 2024 pour l’élection du représentant ou de la représentante des docteurs ou doctresses non habilités à diriger des recherches du secteur I à la Commission recherche de La Rochelle Université.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

Annexe 7 - Formulaire de procuration – Élections CR

Procuration n° _____ P _____

**Élection des représentant-e-s des doctorants, doctorantes à la CR,
Collège G, Secteur B, de La Rochelle Université**

Scrutin du 13 février 2024

PROCURATION

par application de l’article 15 du Règlement électoral

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

<p>Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)</p> <p>Nom d’usage :</p> <p>Nom de famille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Grade/Corps/Statut :</p> <p>Affecté(e) à : _.....</p> <p>Inscrit(e) sur la liste électorale du collège des</p> <p>.....</p>
--

déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale (dans le même collège)** :

<p>Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)</p> <p>Nom d’usage : Nom d’usage :</p> <p>Nom de famille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Grade/Corps/Statut :</p> <p>Affecté(e) à : _.....</p> <p>Inscrit(e) sur la liste électorale du collège des</p> <p>.....</p>
--

afin de voter en mes nom, lieu et place le 13 février 2024 pour l’élection des doctorants, doctorantes à la Commission recherche de La Rochelle Université.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « Bon pour mandat ou procuration »)

Arrêté n° 2024-003 du 9 janvier 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'École doctorale de La Rochelle université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
Vu la délibération n° 2022-03-14-5-1 du 14 mars 2022 relative aux modalités de désignation des membres du conseil de l'école doctorale,
Considérant la vacance des sièges des représentantes et représentants des doctorants et doctorants au sein de l'École doctorale,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et date du scrutin

Le présent arrêté a pour objet d'organiser les élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'école doctorale de La Rochelle Université.

Le scrutin a lieu le **mardi 13 février 2024 de 9 h à 17 h** sans interruption.

Article 2 : Textes de référence

Le présent arrêté vaut convocation des électeurs. Il est pris en application des textes de référence applicables à la présente élection et a principalement pour objet de fixer le calendrier électoral et les modalités d'organisation matérielle de cette élection.

Les textes de référence préalablement visés et applicables à cette élection sont consultables sur le site Internet de La Rochelle Université, à l'adresse suivante :

<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/informations-statutaires-et-reglementaires/statuts-et-reglements-interieurs>

Article 3 : Répartition des sièges à pourvoir et collèges électoraux

Les sièges à pourvoir sont répartis de la façon suivante :

Collège des doctorantes et doctorants	Nbre de sièges à pourvoir
Secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique	2 sièges
Secteur 2 : droit, Gestion	1 siège
Secteur 3 : histoire, langues et littératures	1 siège

Les représentantes et représentants des doctorantes et doctorants sont élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale.

Article 4 : Durée du mandat

La durée du mandat des membres doctorantes et doctorants est de deux ans maximum.

Article 5 : Affichage des listes électorales

La publicité des listes électorales est assurée **au plus tard le 23 janvier 2024** soit vingt jours au moins avant la date du scrutin par voie d'affichage et par voie de publication sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans la rubrique « Élections 2024 » dédiée ou via le lien suivant : 2024_02_13_Election des représentants des doctorantes et doctorants au Conseil de l'École doctorale.

Article 6 : Demande d'inscription sur les listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote ni être éligible s'il ne figure pas sur la liste électorale. Les électeurs et électrices sont classés par ordre alphabétique de leur nom d'usage.

Les doctorantes et doctorants sont inscrits d'office sur les listes électorales dès lors qu'ils sont régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle et qu'ils n'ont pas soutenu leur thèse.

Article 7 : Demande de rectification des listes électorales

Les demandes de rectification des listes électorales s'effectuent dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement électoral de l'université, en remplissant un des formulaires reportés en annexe 7. Avant le scrutin, elles sont adressées par voie de correspondance, par voie électronique ou remises en mains propres à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – Bureaux 11 et 11 bis
BP 33060 – 17 031 La Rochelle
dajs@univ-lr.fr

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le jour du scrutin, les demandes de rectification sont formulées directement auprès de la présidente ou du président du bureau de vote.

Article 8 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Les déclarations individuelles de candidatures (selon le modèle en annexe 3) et le cas échéant les professions de foi doivent être déposées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral, au plus tard le **jeudi 1^{er} février 2024**.

Elles sont adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le 1^{er} février, délai de rigueur) ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE
Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les candidatures et professions de foi peuvent également être adressées par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

L'envoi de candidatures et de professions de foi par d'autres moyens, notamment fax ou courrier interne, n'est pas autorisé.

De plus, afin de permettre leur diffusion, les professions de foi doivent être transmises sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, **au plus tard le 1^{er} février 2024**, à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées à compter du 5 février 2024 à la présidence et dans les composantes de l'université concernées par l'élection, et diffusées sur les espaces numériques de travail de l'université.

Article 9 : Campagne électorale

La campagne électorale débute le jour de publication du présent arrêté et se termine le jour du scrutin.

Pendant la campagne, les candidates et candidats sont autorisés à demander que soient diffusés trois messages électroniques au plus, qui seront communiqués aux personnels de l'université concernés par l'élection, par l'intermédiaire des listes de diffusion institutionnelle dédiées. Les demandes sont adressées à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Chaque message doit être limité à une taille maximale d'1 Mo pièces jointes comprises.

Les messages font l'objet d'une modération. Aucun message ne doit contenir des propos injurieux, diffamatoires ou pouvant nuire à la sincérité du scrutin. Les messages sont diffusés dans un délai maximum de deux jours ouvrés suivant la demande. Les demandes peuvent être adressées jusqu'au 9 février 2024.

Ces messages seront archivés sur le SID dans la rubrique « Élections 2024 » dédiée.

Des salles de réunions et/ou du matériel (tables, chaises) peuvent être mis à la disposition des candidates et candidats dont la candidature est jugée recevable sous réserve d'une demande

écrite auprès du directeur ou de la directrice de composante ou de service et dans le respect des règles sanitaires prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Article 10 : Bureau de vote

Un arrêté ultérieur précise les lieux, conditions d'accès et la composition des bureaux de vote et toutes autres conditions matérielles de vote.

Article 11 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l'article 15 du règlement électoral de l'université.

La personne mandataire doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration, appelée mandante.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement (annexe 4) qui peut être téléchargé depuis l'espace numérique de travail dans la rubrique « Élections 2024 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre auprès de la Direction des affaires juridiques et statutaires, soit adressé par voie électronique à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d'une procuration établie par voie dématérialisée :

- les procurations doivent être transmises à l'adresse dajs@univ-lr.fr uniquement en utilisant la messagerie fournie par l'université : adresse en @univ-lr.fr pour les personnels ;
- les procurations doivent être accompagnées d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit jusqu'au 12 février 2024.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 12 : Dépouillement

Il sera procédé au dépouillement le 13 février 2024 à l'issue du scrutin dans chaque bureau de vote.

Article 13 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par le président de l'université le 16 février 2024. Ils seront affichés dans toutes les composantes de l'université concernées par l'élection et publiés sur l'espace numérique de travail de l'université. Aucun résultat ne peut être diffusé avant cette proclamation officielle.

Article 14 : Modalités de recours

Les modalités de recours contre les opérations électorales sont précisées aux articles 22 et 23 du règlement électoral de l'université.

Article 15 : Publicité

Le directeur général des services et le directeur de l'Institut LUDI sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Il appartient au directeur de l'Institut LUDI de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'information la plus large des électeurs et électrices, notamment en assurant l'affichage du présent arrêté dans les sites du campus locaux.

Fait à La Rochelle, le 9 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Liste des annexes

Annexe 1 – Calendrier électoral

Annexe 2 – Formulaire de déclaration individuelle de candidature

Annexe 3 - Dépôt de liste pour secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique

Annexe 4 – Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales

Annexe 5 – Formulaire de demande de rectification des listes électorales

Annexe 6 – Formulaire de procuration

Annexe 1

Calendrier des opérations électorales	
Publication de l'arrêté portant organisation des élections	Vendredi 12 janvier 2024
Début de la campagne électorale	Le lendemain de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 23 janvier 2024
Demande d'inscription sur les listes électorales	Jusqu'au mercredi 7 février 2024
Demandes de rectification des listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	Jeudi 1 ^{er} février 2024
Réunion du comité électoral consultatif : recevabilité des candidatures (si nécessaire)	Vendredi 2 février 2024
Publication des candidatures et professions de foi	À partir du lundi 5 février 2024
Date limite de demande de diffusion des messages électroniques	Vendredi 9 février 2024
Scrutin	Mardi 13 février 2024
Dépouillement	Mardi 13 février 2024
Proclamation des résultats	Vendredi 16 février 2024
Délais de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)	Dans les 5 jours suivants la proclamation des résultats
Délais de recours du tribunal administratif	Dans les 6 jours suivants la date de notification de la décision de la CCOE

Annexe 2 – Formulaire individuelle de déclaration de candidature**La Rochelle Université – Élections des représentantes et représentants au conseil de l'École doctorale
Scrutin du 13 février 2024**

Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Pour les usagers :

N° étudiant : _____

Composante de rattachement : _____

Discipline : _____

Joindre une copie recto/verso de la carte étudiante ou à défaut du certificat de scolarité

Déclare être candidat·e :

- **Au conseil de l'École doctorale**
- **Dans le secteur :**

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____, le _____

Annexe 3 – Formulaire de dépôt de liste

LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Élection des représentantes et représentants au conseil de l'École doctorale

Scrutin du 13 février 2024

LISTE DE CANDIDATURES pour Secteur 1 : Sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique

Nombre de sièges à pourvoir : **2**

Nom de la liste :

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) :

Délégué/correspondant de la liste déposée,

Qualité/Fonction/Autre :

Mail :Tél :

Déclare déposer une liste de candidatures

de..... noms présentés dans l'ordre suivant :

- Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elles doivent obligatoirement être accompagnées de l'ensemble des déclarations individuelles en original des candidats y figurant.
- Les candidats sont présentés par ordre préférentiel.
- Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir.
- Les listes peuvent être incomplètes : pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d'administration, la liste doit comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, assurer la représentation des 2 grands secteurs de formation enseignés dans l'université et être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (D. 719-22 du code de l'éducation).

n°	Mme M.	NOM	Prénom	Composante	Discipline	Secteur
1°						
2°						

Les déposants de liste seront réputés s'être assurés que le titre donné à leur liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'ils ont le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre lesdits déposants.

Soutien(s) : Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection au Conseil de l'école doctorale de LRUniv, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Date et heure de réception :

(signature en original de couleur bleue de préférence du délégué de liste)

Accusé de réception

Nombre de déclarations individuelles jointes :

Nom et signature de l'agent accusant réception :

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant : **oui non**

Nom titulaire :

Nom suppléant :

Annexe 4 - Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 13 février 2024
ÉLECTIONS au Conseil de l'école doctorale**

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES ÉLECTEURS DONT L'INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A UNE DEMANDE**

À adresser à :

**Université de La Rochelle – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr**

JUSQU'AU 5 février 2024 INCLUS

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail :Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Secteur :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit-e sur les listes électorales de La Rochelle Université (rayer la mention inutile) :

- > Secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique
- > Secteur 2 : droit, Gestion
- > Secteur 3 : histoire, langues et littératures

Au motif suivant, par référence à l'article 26 du Règlement électoral de La Rochelle Université :

.....
.....

Fait à : Le

Signature :

Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel.

Annexe 5 - Formulaire de demande de rectification des listes électorales

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 13 février 2024
ÉLECTIONS au Conseil de l'école doctorale**

**DEMANDE DE RECTIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES PERSONNELS ÉLECTEURS DONT L'INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A UNE
DEMANDE**

À adresser à :
Université de La Rochelle – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

JUSQU'AU 13 février 2024 INCLUS

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Mail :Téléphone :

Corps/Grade/Autre :

Fonction :

Composante ou unité de rattachement :

Discipline :

Secteur :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit-e sur les listes électorales de La Rochelle Université (rayer la mention inutile) :

- > Secteur 1 : sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique
- > Secteur 2 : droit, Gestion
- > Secteur 3 : histoire, langues et littératures

Au motif suivant, par référence à l'article 26 du Règlement électoral de La Rochelle Université :

.....
.....
.....
.....

Le :

Signature :

Les demandes devront être accompagnées d'un justificatif professionnel.

Annexe 6**Élection des représentantes et représentants au conseil de l'École doctorale
Scrutin du 13 février 2024****Procuration**

Je soussigné(e), le **MANDANT** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Composante de rattachement : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Composante de rattachement : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 13 février 2024 pour l'élection des représentants au conseil de l'École doctorale.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte étudiante).

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires, au plus tard la veille du scrutin.

Arrêté n° 2023-393 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire et Géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire et Géographie, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences présidente
- > Elsa VIEILLARD BARON, PRAG de géographie
- > Jean-Sébastien NOËL, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-530 du 10 janvier 2024 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, la commission chargée de l'examen des vœux d'inscription est composée comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Rose Toki, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-532 du 10 janvier 2024 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au niveau de la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion au titre de l'année universitaire 2024-2025, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Rose Toki, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 janvier 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-583 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Elsa VIEILLARD BARON, PRAG, présidente
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-584 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Jean-Sébastien NOËL, maître de conférences, président
- > Florence PETROFF, maîtresse de conférences
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-585 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Marie LECOURT, professeuse certifiée, présidente
- > Montacer BEN CHEIKH LARBI, maître de conférences
- > Fernanda PISMEL, enseignante contractuelle
- > Genoveva PIQUERAS, enseignante contractuelle
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante certifiée contractuelle
- > Camila RIBEIRO, attachée temporaire d'enseignement et de recherche

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-586 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Michel GRENIÉ, maître de conférences, président
- > Xinyu HU, professeuse certifiée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-587 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Sora HONG, maîtresse de conférences, présidente
- > Catherine AUGIER, professeuse agrégée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-588 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Chandra NURAINI GRANGÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Dwi WINARSIH, enseignante-chercheuse contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-589 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Annabel AUDUREAU, professeuse certifiée, présidente
- > Tatiana CLAVIER, professeuse certifiée
- > Charles BRION, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-590 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Agnès MICHELOT, maîtresse de conférences, présidente
- > Bleuenn GUILLOUX, chaire de professeuse junior
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-591 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence des domaines Droit, Economie, Gestion mention droit et Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – Anglais-espagnol-portugais – Anglais-chinois – Anglais coréen, parcours double licence Droit-LEA, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Agnès MICHELOT, maîtresse de conférences, présidente
- > Bleuenn GUILLOUX, chaire de professeuse junior
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-592 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire-Géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et mention Géographie et aménagement, parcours double licence Histoire-Géographie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa VIEILLARD BARON, PRAG de géographie
- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-593 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Géographie et aménagement, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Elsa VIEILLARD BARON, PRAG de géographie
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-594 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-Sébastien NOËL, maître de conférences, président
- > Amicie PELISSIE DU RAUSAS, maîtresse de conférences
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-595 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Marie LECOURT, professeuse certifiée, présidente
- > Montacer BEN CHEIKH LARBI, maître de conférences
- > Camila RIBEIRO, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-596 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-chinois, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Xinyu HU, professeuse certifiée, présidente
- > Michel GRENIÉ, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-597 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-indonésien, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Chandra NURAINI, maîtresse de conférences, présidente
- > Dwi WINARSIH, enseignante-chercheuse contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-598 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Lettres, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Tatiana CLAVIER, professeuse certifiée, présidente
- > Annabel AUDUREAU, professeuse certifiée
- > Charles BRION, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-599 du 30 novembre 2023 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-coréen, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Sora HONG, maîtresse de conférences, présidente
- > Catherine AUGIER, professeuse agrégée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-600 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Mickaël AUGERON, maître de conférences, président
- > Catherine BLANC, consultante vacataire
- > Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, chargé d'enseignement vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-684 du 30 novembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences humaines et sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique, pour la rentrée universitaire 2024-2025, est composée comme suit :

- > Frédéric POUGET, maître de conférences, président
- > Ceris STAFFORD, enseignante vacataire
- > Julien HUBERT, chargé d'enseignement vacataire
- > Luc VACHER, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-698 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, professeur des universités, président
- > Amina Ammar-Boudjelal, Maîtresse de conférences
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences
- > Dina Razafindralandy, maître de conférences
- > Patrick Salagnac, professeur des universités
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-699 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Noël Fraisseix, professeur agrégé, président
- > Alain Bouju, Maître de conférences,
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences,
- > Damien Mondou, maître de conférences,
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié,
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-700 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences
- > Laurence Cherfils, maître de conférences
- > Fabienne Marotte, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-701 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente
- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, maître de conférences,
- > Marc Jeannin, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-702 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, PRAG, Présidente,
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-703 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences, Présidente
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences
- > Pierrick Bocher, maître de conférences
- > Elodie Réveillac, maîtresse de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Denis Fichet, maître de conférences
- > Coraline Bichet, maîtresse de conférences
- > Vincent Le Fouest, maître de conférences
- > Julien Collet, contrat de chaire de professeur junior donnant lieu à titularisation dans le corps de PU
- > Thomas Milinkovich, Contractuel enseignant-chercheur LRU

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-704 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, Présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Michel Goldberg, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-705 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, professeur des universités, président
- > Amina Ammar-Boudjelal, Maîtresse de conférences
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences
- > Dina Razafindralandy, maître de conférences
- > Patrick Salagnac, professeur des universités
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-706 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Noël Fraisseix, professeur agrégé, président
- > Alain Bouju, Maître de conférences,
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences,
- > Damien Mondou, maître de conférences,
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié,
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-707 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences
- > Laurence Cherfils, maître de conférences
- > Fabienne Marotte, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-708 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente
- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, maître de conférences,
- > Marc Jeannin, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-709 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, PRAG, Présidente,

- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-710 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences, Présidente
- > Pierrick Bocher, maître de conférences
- > Elodie Réveillac, maîtresse de conférences
- > Coraline Bichet, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-711 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2024-2025 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé, la

commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, Présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Michel Goldberg, maître de conférence

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-712 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, spécialité aquaculture et relation avec l'environnement littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, spécialité aquaculture et relation avec l'environnement littoral est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Denis Fichet, maître de conférences, Président,
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences,
- > Audrey Duriez, Forum des marais,
- > Vincent Gayet, Lycée de Bourcefranc

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-713 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications Web, spécialité Développeur full stack et Web designer intégrateur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications Web, spécialité Développeur full stack et Web designer intégrateur est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Anthony Bourmaud, professeur certifié, Président,
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié,
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2023-714 du 18 décembre 2023 portant composition de la commission
d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé
mention Optique professionnelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Technologies, Santé mention Optique professionnelle est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Marc Jeannin, maître de conférences, Président,
- > Marie Landeiro Dos Reis, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier
